

💧 Aujourd'hui,
construisons ensemble
notre partage de l'eau 💧

forum
de l'eau **nc**
2025

Atelier Conseil Local de l'Eau (CLE)

Quelques explications



Eau.nc



25 51 12



forum-eau-2025@gouv.nc

PEPnc
Politique de
l'eau partagée
de la Nouvelle-Calédonie



Que dit la loi ?

Lp. Art. 19 ; les Plans de Gestion de l'Eau (PGE) comprennent :

- 1° Un recensement des IOTA ;
- 2° L'identification et les prescriptions applicables aux **ressources stratégiques** ;
- 3° L'identification des zones de gestion partagée avec les autorités coutumières ;
- 4° Un programme de surveillance de l'état des eaux ;
- 5° Des propositions relatives à la gestion de la ressource en eau, des priorités d'usage, des objectifs qualités et quantités.

Lp. Art. 20 ; les Conseils Locaux de l'Eau (CLE) participent :

- 1° À la gestion du domaine public de l'eau ;
- 2° À la conciliation entre les différents usages de la ressource en eau ;
- 3° À l'élaboration du plan de gestion mentionné à l'article 19.



Les Ressources Stratégiques

“celles dont la détérioration ou la disparition compromettrait gravement, sans alternative possible, les conditions de vie des populations, le bon fonctionnement des écosystèmes ou le maintien d'activités économiques considérées prioritaires”

➡ Ressource en eau vitale, principale, non remplaçable,...
Ex : Barrage de la Dumbéa, Grand Tuyau, Lac de Yaté, Retenue de Tamoia...

 Prioritaire en matière de surveillance/gestion/restauration

 Objectif de sanctuarisation



Conseils et plans de gestion locaux de l'eau

Pourquoi ?

  //   Un bassin agricole de la côte Ouest ne présente pas les mêmes enjeux qu'un bassin minier de la côte Est.

  //   Un bassin naturel ne se gère pas comme un bassin urbain.

  //   Un bassin soumis à des déficits récurrents n'a pas les mêmes problématiques qu'un bassin soumis à des inondations fréquentes.

  //   Un bassin sans ressource superficielle ne se gère pas comme un bassin sans ressource souterraine.

 **Le diagnostic PEP identifie 6 grandes régions typologiques**

Objectifs ?

 **Prendre en compte les spécificités territoriales**

Adapter la gestion de l'eau à chaque contexte local

Adapter l'arrêté d'application de la Lp, définir des critères et des objectifs plus précis

 **Définir les ressources stratégiques**

Identifier les ressources à protéger ou à gérer spécifiquement

 **Planifier la gestion de l'eau**

Fixer des objectifs, les hiérarchiser et les planifier

 **Partager l'eau entre les usages**

Équilibrer eau potable, agricole, industrielle et environnementale

 **Mobiliser les partenaires et les financements Inter-Co**

Justifier les besoins, identifier les partenaires (communes, provinces, gouvernement, État)

 **Anticiper et gérer les crises**

Réagir face aux sécheresses, inondations, pollutions...



Conseils et plans de gestion locaux de l'eau



Comment ça fonctionne ? Quelle gouvernance ?

-  De la **simple information** → à la **concertation** → jusqu'à la **cogestion**
-  Peut porter sur :
 - Une **problématique unique** (ex. prélèvements agricoles, impacts miniers...)
 - Ou **l'ensemble des enjeux PEP**



Quel périmètre d'acteurs ?

-  **Un seul collège d'acteurs** → pour un sujet ciblé
-  **Tous les acteurs du territoire** → pour une gestion globale des problématiques PEP



À l'initiative d'une collectivité

-  Pas de création spontanée
-  Le Conseil est créé à la **demande d'une collectivité compétente (commune/province/gouvernement)**



Encadrement institutionnel

-  Sa **composition, fonctionnement et attributions** doivent être **validés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (GNC)**
-  Les **Plans de Gestion de l'Eau (PGE)** sont validés par le **Comité de l'Eau** puis actés par le **gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (GNC)**



Conseils et plans de gestion locaux de l'eau

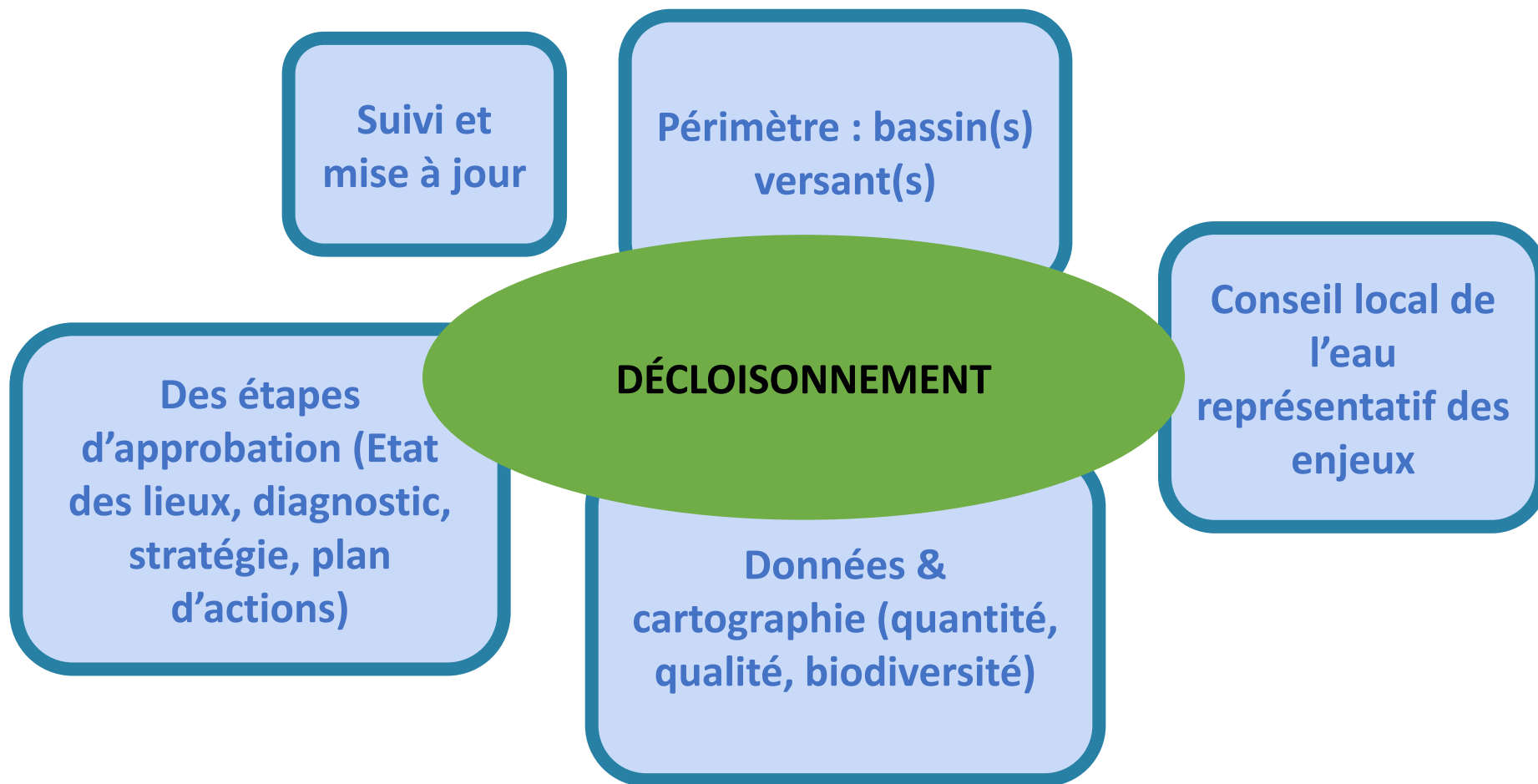


Quels intérêts à court terme :

- Disposer rapidement d'un **diagnostic bassin versant**
 - Etat des lieux des ressources en eau
 - Inventaires des IOTA
 - Identification des priorités de gestion
 - Définition des ressources stratégiques
- Disposer d'un **animateur** qui peut également accompagner la mise en oeuvre de la Lp (mutualisation, aide aux démarches administratives,...)
- Un organe local qui peut **fédérer les usagers** porter plus facilement les sujets auprès des différentes collectivités compétentes, identifier les solutions les plus adaptées aux différentes problématiques de l'eau sur le secteur
- Organiser un **partage de l'eau** dans les bassins déficitaires et mettre en place une gestion dynamique des prélèvement.
- Obtenir un **priorité d'accès aux dispositifs du fonds PEP**
- Pour les collectivités, **un relai local** (vigie, référent,...) pour une gestion administrative plus efficiente



Les incontournables du plan de gestion local de l'eau



💧 Aujourd'hui,
construisons ensemble
notre partage de l'eau 💧

forum
de l'**eau**nc
2025

Atelier Conseil Local de l'Eau (CLE)

Restitutions des échanges



Eau.nc



25 51 12



forum-eau-2025@gouv.nc

PEPnc
Politique de
l'eau partagée
de la Nouvelle-Calédonie





Groupes de travail pour la situation rouge

Optimiser la gestion de la ressource et éviter les conflits d'usage sur un bassin déficitaire





Devenez acteurs des

CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 rôle** pour le conseil de l'eau

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Optimiser la gestion de la ressource et éviter les conflits d'usage sur un bassin déficitaire



15

min /tour

Rôles du conseil de l'eau et/ou d'un plan de gestion des eaux

Le conseil de l'eau et la mise en place d'un plan de gestion des eaux va permettre de (verbe d'action)

n° équipe

1

Réaliser un état des lieux (IOTA, usagers, ressource, mesures de Q, les impacts...) + organiser une rencontre entre les différents acteurs et leurs besoins (actuels et à venir) + définir un PGE

n° équipe

2

Prioriser les usages en fonction des enjeux (sanitaires, environnementaux et économiques)

n° équipe

3

Être le garant d'une vision à long terme sur le BV (20 à 50 ans avec le changement climatique) et assurer un espace de médiation dans les conflits d'usages entre usagers

n° équipe

4

Prioriser l'utilisation des subventions acquises grâce au fait d'avoir un PGE



Devenez acteurs des

CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 action pour faciliter/adapter localement l'arrêté d'application** portée par le conseil de l'eau

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Optimiser la gestion de la ressource et éviter les conflits d'usage sur un bassin déficitaire



15

min /tour

En quoi le conseil de l'eau peut-il faciliter ET adapter localement l'arrêté d'application de la loi du pays (règles, procédures, normes, seuils...) ?

Tenant compte de la SITUATION, le conseil de l'eau pourrait agir en(rôle / actions précises)

n° équipe

2

Coordination / identification des usages et proposition de priorisation des usages en fonction des enjeux

n° équipe

3

Portage de la gestion intégrée de la ressource, avec la vision à moyen/long terme (20 ans : changement climatique) / réunions régulières multi-usagers pour sensibilisation de la tension sur la ressource

n° équipe

4

Proposition de restrictions plus strictes que l'arrêté, en termes de prélèvements, travaux, rejets (adaptation des seuils)

n° équipe

1

Fédérer et responsabiliser les différents usagers de la ressource afin qu'ils s'approprient la réglementation et y adhèrent



Devenez acteurs des

CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE :

- 1) Discutez et **définir 1 action** à mener par rapport à la situation
- 2) définir les **moyens à mobiliser** (comment agir ? qui porte ?)
- 3) définir les **contributeurs** aux financements

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Optimiser la gestion de la ressource et éviter les conflits d'usage sur un bassin déficitaire



15

min /tour

ACTIONS A MENER

Les actions consistent à (verbe d'action)

MOYENS

Comment agir ? Qui porte cette action ?

FINANCEMENTS

Qui contribuent ?

n° équipe

3

Identifier les sources d'économie d'eau par usager et par usage

Conseil de l'eau : rôle de référent et d'animation, assure la représentation des usagers et leur mobilisation

Co-financement : fonds PEP + ; conseil de l'eau (doit avoir une structure juridique adaptée pour collecter des fonds : adhésions, subventions, presta...)

n° équipe

4

Faire un diagnostic des besoins par type d'usager

Le conseil fait appel à un bureau d'étude impartial

Co-financement : fonds PEP, commune(s), province

n° équipe

1

Identifier des ressources alternatives (ex : forages, retenues collinaires...)

Conseil de l'eau

Fonds PEP, AFD, Etat, Commune(s), usagers (miniers, agriculteurs), province(s), CPS, Europe, Fonds du Pacifique

n° équipe

2

Prioriser les usages et communiquer sur le plan d'actions à mettre en oeuvre

Conseil de l'eau et l'animateur

Fonds PEP, communes / provinces / GNC, usagers et associations



Devenez acteurs des

CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 force** et **1 faiblesse**

NB : remplir **uniquement** la ligne qui correspond au numéro de votre équipe



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Optimiser la gestion de la ressource et éviter les conflits d'usage sur un bassin déficitaire



15

min /tour

FORCES Du CONSEIL DE L'eau

Le conseil de l'eau est une force, car il permet de

FAIBLESSES DU CONSEIL DE L'EAU

Le conseil de l'eau peut présenter des faiblesses, notamment :

n° équipe

4

Réunir les acteurs concernés ; groupe de portage des problématiques de chacun

Nécessité d'obtention de consensus = difficultés /
Différence des niveaux et intérêts de connaissances techniques / difficulté à réunir

n° équipe

1

D'avoir une vision plus locale adaptée, réactive et opérationnelle

Eclaircir son pouvoir décisionnel (ex : en cas de conflits d'utilisation et accès à la ressource)

n° équipe

2

Faciliter les discussions et désamorcer les conflits

Être juge et partie / Manquer de moyens financiers (techniques et humains)

n° équipe

3

Assurer une pérennité hors mandatures et être un espace apolitique

Risque de partialité de l'animateur et risque de sous-représentation des enjeux environnementaux/biodiversité autour de la table



Groupes de travail pour la situation jaune

Sanctuariser, gérer et restaurer les ressources stratégiques ?





Devenez acteurs des **CONSEILS DE L'EAU**

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 rôle** pour le conseil de l'eau

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Sanctuariser, gérer et restaurer les ressources stratégiques ?


15
min /tour

RôleS du conseil de l'eau et/ou d'un plan de gestion des eaux

Le conseil de l'eau et la mise en place d'un Plan de gestion des eaux va permettre de (verbe d'action)

n° équipe

1

Réaliser l'inventaire des ressources en eau et de leurs usages / usagers / milieux naturels

n° équipe

2

Définir les droits (prélèvements, rejets, aménagements...) en fonction des usages (agricole, AEP, environnementale, industriel) pour garantir la protection de la ressource stratégique

n° équipe

3

Assurer une surveillance adaptée en fonction des différents usages de la ressource (mise en place de compteurs, surveillance qualité)

n° équipe

4

Prioriser (PGE) et coordonner (CLE) les actions à mettre en œuvre et organiser le suivi



Devenez acteurs des

CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 action pour faciliter/adapter localement l'arrêté d'application** portée par le conseil de l'eau

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Sanctuariser, gérer et restaurer les ressources stratégiques ?


15
min /tour

En quoi le conseil de l'eau peut-il faciliter ET adapter localement l'arrêté d'application de la loi du Pays (règles, procédures, normes, seuils...) ?

Tenant compte de la SITUATION, le Conseil de l'eau pourrait agir en(rôle / actions précises)

n° équipe

2

En définissant les périmètres de protection des ressources stratégiques, tenant compte des activités économiques, sociales et environnementales

n° équipe

3

En assurant la représentativité des différents usagers pour éviter les conflits d'usages et en définissant le cadre / la gouvernance (poids de chaque usager par rapport à son activité...)

n° équipe

4

En s'appropriant le contenu pour transmettre, faciliter la compréhension / communication par les acteurs des enjeux locaux du BV / faire le lien : organiser des réunions publiques par types d'usagers (nécessité d'un animateur au sein du CLE)

n° équipe

1

En impliquant l'ensemble des acteurs dont les coutumiers (avec/sans conventions) pour la définition du PGE



Devenez acteurs des CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE :

- 1) Discutez et **définir 1 action** à mener par rapport à la situation
- 2) définir les **moyens à mobiliser** (comment agir ? qui porte ?)
- 3) définir les **contributeurs** aux financements

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Sanctuariser, gérer et restaurer les ressources stratégiques ?



15

min / tour

ACTIONS A MENER

Les actions consistent à (verbe d'action)

MOYENS

Comment agir ? Qui porte cette action ?

FINANCEMENTS

Qui contribuent ?

n° équipe

3

Protéger la ressource
(quantité/qualité)

Limiter les accès, reboisement en amont,
surveillance de la qualité, mise en place de
périmètre de protection, intégrer la
ressource dans PPGR (sécurité civile)

Fonds nickel / OFB et
fonds PEP

n° équipe

4

Connaître la ressource
(prélèvement, quantité et qualité) +
communiquer / sensibiliser

Périmètre de protection = conseil de l'eau,
comptage = volume prélevé, contrôle =
institutions, outils de vulgarisation =
associations

Redevance sur la facture
d'eau = prélèvement +
pollution (mutualisation) et
Fonds PEP / OFB

n° équipe

1

Gérer la ressource

Mobiliser les partenaires pour des
moyens supplémentaires et hiérarchiser /
arbitrer les actions selon les moyens
disponibles

Communes, provinces, Etat,
Europe, industriels, autres...

n° équipe

2

Développer des activités économiques,
touristiques, anthropiques durables
(existantes ou en créer)

Mobiliser les acteurs des activités, mettre
en place des outils de planification,
rechercher des financements extérieurs

Communes et autres
collectivités, chambres
consulaires, associations,
Fonds PEP/OFB/AFD...



Devenez acteurs des

CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 force** et **1 faiblesse**

NB : remplir **uniquement** la **ligne** qui correspond au **numéro** de votre **équipe**



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Sanctuariser, gérer et restaurer les ressources stratégiques ?



15

min /tour

FORCES Du CONSEIL DE L'eau

Le conseil de l'eau est une force , car il permet de

FAIBLESSES DU CONSEIL DE L'EAU

Le conseil de l'eau peut présenter des faiblesses, notamment :

n° équipe

4

Réunir tous les acteurs locaux autour de la table pour agir dans l'intérêt collectif

Concernant la méthode et les outils pour concerter et décider et visibilité des moyens financiers

n° équipe

1

Emettre des avis légitimes

Blocage lié aux conflits d'usage entre les acteurs locaux

n° équipe

2

Challenger les autorités administratives (gouvernement, provinces, communes, concessionnaires) en s'appuyant sur la diversité de ses acteurs et l'expertise acquise dans la zone

Pas de pouvoir de contrôle et de police

n° équipe

3

Favorise la médiation entre les différents acteurs

Uniquement consultatif et pas décisionnel



Groupes de travail pour la situation mauve

Améliorer la continuité hydro-éco-sédimentaire et la prévention des inondations ?





Devenez acteurs des **CONSEILS DE L'EAU**

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 rôle** pour le conseil de l'eau

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Améliorer la continuité hydro-éco-sédimentaire et la prévention des inondations ?


15
min /tour

RôleS du conseil de l'eau et/ou d'un plan de gestion des eaux

Le conseil de l'eau et la mise en place d'un Plan de gestion des eaux va permettre de (verbe d'action)

n° équipe

1

Etudier un état de la situation : continuité hydro-éco-sédimentaire et risques

n° équipe

2

Identifier et prioriser les actions de gestion, afin de répartir équitablement la ressource entre les différents usages (quotas...), identifier les risques et les usages

n° équipe

3

Impulser des actions et coordonner la mise en œuvre du PGE

n° équipe

4

Suivi de la mise en oeuvre avec des indicateurs d'avancement et de performance



Devenez acteurs des

CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 action pour faciliter/adapter localement l'arrêté d'application** portée par le conseil de l'eau

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Améliorer la continuité hydro-éco-sédimentaire et la prévention des inondations?



15

min /tour

En quoi le conseil de l'eau peut-il faciliter ET adapter localement l'arrêté d'application de la loi du Pays (règles, procédures, normes, seuils...) ?

Tenant compte de la SITUATION, le Conseil de l'eau pourrait agir en(rôle / actions précises)

n° équipe

2

En centralisant la connaissance du bassin versant (débit du cours d'eau, demande de prélèvement) pour limiter les notices et études d'impact individuelles

n° équipe

3

Re-définir les seuils à l'échelle du bassin versant en concertation avec la commune et les différents usagers de la ressource (agriculteurs, miniers, habitants...) en tenant compte des données et études existantes. Vulgariser l'arrêté d'application pour les usagers, expliquer en quoi consiste les procédures, normes et seuils

n° équipe

4

Obtenir la délégation d'autorisation pour les opérations de classes 1 et 2 (>1000 m3)

n° équipe

1

Mieux définir les seuils d'impact écologique et déterminer les sites de besoins en servitude de mobilité



Devenez acteurs des **CONSEILS DE L'EAU**

ENSEMBLE :

- 1) Discutez et **définir 1 action** à mener par rapport à la situation
- 2) définir les **moyens à mobiliser** (comment agir ? qui porte ?)
- 3) définir les **contributeurs** aux financements

NB: remplir uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe.


15
min /tour



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Améliorer la continuité hydro-éco-sédimentaire et la prévention des inondations ?

ACTIONS A MENER

Les actions consistent à (verbe d'action)

MOYENS

Comment agir? Qui porte cette action ?

FINANCEMENTS

Qui contribuent ?

n° équipe

3

Diagnostiquer pour identifier et prioriser les zones et les enjeux et préconisations associées

Le CLE porte l'action à l'unanimité + faire un état des lieux des données disponibles

DAVAR - Fonds PEP (50%), le minier (50% ou 100%) ou la commune (50%), les provinces (50%)

n° équipe

4

Régularisation et mise en conformité technique des IOTA impactant HES et ZI

Recensement IOTA, pilotage CLE, acteurs propriétaires ouvrages

- Fonds PEP
- Propriétaire d'ouvrage
- Commune
- OFB

n° équipe

1

Le CLE accompagne, suit et contrôle l'entretien des ouvrages mis en conformité et la rivière

Le CLE porte, la DAVAR et la DIMENC aident

Fonds PEP, Commune, Province, ONG, le CLE pourra se créer un budget

n° équipe

2

Portage de projet de stockage d'eau

Définir les volumes prélevables en saison humide et créer une retenue pour utilisation en période d'étiage

Fonds PEP, provinces et appels à projet



Devenez acteurs des

CONSEILS DE L'EAU

ENSEMBLE : Prenez connaissance de la **situation**.

ENSEMBLE : Proposez **1 force** et **1 faiblesse**

NB : remplir **uniquement la ligne qui correspond au numéro de votre équipe**



SITUATION

Votre conseil de l'eau doit résoudre la situation suivante :

Améliorer la continuité hydro-éco-sédimentaire et la prévention des inondations ?



15

min /tour

FORCES Du CONSEIL DE L'eau

Le conseil de l'eau est une force , car il permet de

FAIBLESSES DU CONSEIL DE L'EAU

Le conseil de l'eau peut présenter des faiblesses, notamment :

n° équipe

4

Regrouper tous les acteurs concernés et établir un état des lieux de terrain (IOTA, zone inondable)

Privilégier l'intérêt d'un acteur prépondérant (agriculteur / promoteur immobilier)

n° équipe

1

Acteurs locaux qui connaissent les spécificités et les acteurs/usagers en présence, équilibre des représentativité

Manque de moyens pour l'animation et l'expertise

n° équipe

2

Simplifier les démarches administratives, mise en responsabilité des utilisateurs

Changement de mentalité qui peut prendre du temps, potentiel manque d'autorité si pas porté

n° équipe

3

Facilite la médiation entre les différents usagers

Risque de manque de compétence, si pas d'expert dans CLE



Restitution des échanges



💧 Aujourd'hui,
construisons ensemble
notre partage de l'eau 💧

forum
de l'**eau**nc
2025

Atelier Conseil Local de l'Eau (CLE)

Compte-rendu : quelle vision des participants ?



Eau.nc



25 51 12



forum-eau-2025@gouv.nc

PEPnc
Politique de
l'eau partagée
de la Nouvelle-Calédonie



Rôles du conseil de l'eau

- Etablir un **état des lieux / inventaire** (IOTA, ressource, risques et impacts)
- Organiser la rencontre entre les acteurs (**fédérer, coordonner**)
- Définir un Plan de Gestion de l'Eau (PGE) - **répartir équitablement**
- **Identifier et prioriser** les besoins et usages
- Garantir une **vision à long terme**
- **Sensibiliser / responsabiliser**
- Suivre la mise en œuvre de l'arrêté et **surveiller** pour sanctions

Adapter localement l'arrêté

- En redéfinissant les **seuils**
- En proposant des **restrictions**
- En facilitant l'appropriation du texte par **l'implication des acteurs dont ceux coutumiers**
- En définissant les **périmètres de protection**
- En **centralisant** la connaissance du BV
- En obtenant la **délégation d'autorisation** pour les opérations de classes 1 et 2
- En déterminant les sites avec un **besoin en servitude de mobilité**

Actions à mener

- Identifier **les sources d'économie d'eau** par usage
- Réaliser des **diagnostics** des besoins par type d'usagers
- Identifier les **ressources alternatives** (forage, retenue collinaire...)
- Communiquer sur le **plan d'action** à mettre en œuvre
- **Accompagner, suivre et contrôler** l'entretien des ouvrages, la conformité technique des IOTA et de manière générale, la régularisation
- **Porter des projets** (de stockage d'eau par exemple)

Qui participe et comment ?

Les rôles

- Le conseil de l'eau **porte**
- La DAVAR / DIMENC **aident**
- Les bureaux d'études **accompagnent** (diagnostics)
- Les associations **sensibilisent** (vulgarisation)

Le soutien financier

- Fonds PEP / Nickel / Pacifique
- Etat / Gouvernement NC / Province / Commune
- OFB / AFD / ONG / Chambres consulaires
- Usagers / Propriétaires d'ouvrage
- Un budget propre au conseil de l'eau

Enjeux : Un conseil de l'eau qui mutualise les moyens et recherche des co-financements



Quelles sont les forces et faiblesses d'un CLE

Forces

- Favoriser la médiation (faciliter les discussions et désamorcer les conflits)
- Assurer une pérennité hors mandats (espace apolitique)
- Simplifier les démarches administratives / challenger les administrations
- Partager une vision adaptée et émettre des avis légitimes en prenant en compte les connaissances locales

Faiblesses

- Différence de niveaux et d'intérêts de connaissance technique
- Manque de moyens humains, techniques et manque de compétences
- Difficulté d'obtenir des consensus (risque de blocage) et manque de méthode/outils pour concerter
- Changement de mentalité qui peut prendre du temps
- Risque de partialité de l'animateur
- Consultatif et pas décisionnel, pas de pouvoir de contrôle / police
- Risque de sous-représentativité de certains enjeux (environnement) et sur représentativité d'autres



Merci pour votre participation

Des questions ?

Service de l'eau de la DAVAR



(+687) 25.51.12



davar.sde@gouv.nc



eau.nc